



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

***AVIS PUBLIC***  
**PROMULGATION DU RÈGLEMENT N°872**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,**

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 17 avril 2020, le Règlement n°872, abrogeant et remplaçant le Règlement n°854 et établissant la tarification des biens et services municipaux 2020.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la Loi, à savoir :

Avis de motion :	20 mars 2020
Dépôt du règlement :	20 mars 2020
Adoption du règlement :	17 avril 2020
Entrée en vigueur :	21 mai 2020
Avis de publication	21 mai 2020

**DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,**  
ce 21 mai 2020

**Jacques Cusson**  
**Directeur général et secrétaire-trésorier**

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)**

Je soussigné Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 21<sup>e</sup> jour de mai 2020, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité.

---

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 21<sup>e</sup> jour de mai 2020.



**Jacques Cusson**  
Directeur général et secrétaire-trésorier